

# Mycotoxines des céréales : de la mise en place de la réglementation à la gestion du risque

**Bruno Barrier-Guillot**

ARVALIS - Institut du Végétal, Pôle Qualité Sanitaire et Stockage, 91720 Boigneville

- m<sup>él</sup> : [B.Barrier@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:B.Barrier@arvalisinstitutduvegetal.fr)

## Résumé

Après un rappel sur les principes de l'analyse de risque, de l'évaluation à la gestion du risque, cet exposé reprend la démarche et les différentes actions apportées par un Institut Technique comme ARVALIS-Institut du végétal sur le cas des mycotoxines de *Fusarium* des céréales. Ces actions peuvent se décomposer en 3 principales étapes :

1- Etre acteur et pourvoyeur d'informations auprès des décideurs en matière de législation, et avoir une bonne connaissance de l'occurrence

ARVALIS - Institut du végétal a apporté son appui technique auprès de l'interprofession céréalière, de manière à porter une position de filières tenant compte de la spécificité de chaque maillon ou métier, de l'amont à l'aval. Apporter des informations auprès des décideurs en matière de législation passe nécessairement par une bonne connaissance de l'occurrence des mycotoxines sur céréales. De plus, il est important d'avoir une vision pluriannuelle, multi-mycotoxines et multi-espèces de manière à identifier les couples toxines-espèces les plus pertinents.

2- Identifier les différents moyens de maîtrise et proposer des outils de gestion du risque mycotoxines du champ au silo

L'objectif principal a été d'identifier, de hiérarchiser et de pondérer les différents leviers, ainsi que les interactions entre les différents facteurs, afin de proposer aux opérateurs des outils de maîtrise le risque de contamination par les fusariotoxines du champ au silo. Après avoir identifié les principaux facteurs de risque, l'objectif principal a été de proposer des bonnes pratiques agricoles pour maîtriser le risque et surtout de proposer aux opérateurs des outils de gestion du risque. Plusieurs types d'outils ont été mis au point et proposés, avec pour exemple les grilles agronomiques et l'outil Myco-LIS®.

3- Communiquer très largement auprès des agriculteurs et des opérateurs économiques.

Si un travail conséquent a été accompli en termes d'acquisition de références et d'amélioration des connaissances, il était tout aussi important de largement communiquer ces nouvelles références pour répondre aux récentes contraintes réglementaires auxquelles doivent faire face les opérateurs économiques : formations, journées techniques, articles de vulgarisation, brochures, guide interprofessionnel de gestion du risque au sein de la filière céréalière française...

Mots clés : Mycotoxines, *Fusarium*, céréales, réglementation, gestion du risque